

Belval
Le Puid
Le Mont
Senones
Moussey
Le Saulcy
Saint Stail
Grandrupt
Le Vermont
Vieux Moulin
Moyenmoutier
La Petite Raon
Ménil de Senones

Découverte en Pays de Senones

) Edito

« Voici la première lettre relative au Plan de Paysage de notre Communauté de Communes, qui présente une rétrospective pour mieux saisir le cheminement de cette vaste action.

Un travail de fond, qui a demandé du temps, s'est concrétisé par un document : le Plan de Paysage, validé par le Conseil Communautaire du 09 juillet 2003.

Ce plan constitué de six objectifs déclinant une vingtaine d'actions nécessite un accompagnement continu d'où l'embauche d'un chargé de mission « Paysage » : Mathieu Demange.

Je dois souligner les aides consenties par l'Etat, la Région et le Département pour soutenir financièrement ce programme, confirmé par la signature d'un « Contrat de Paysage » le 26 janvier 2006.

Cette action est considérée comme élément structurant pour le développement de notre territoire».

Pierre SCHOUB

Sommaire

L'édito	p1
Une politique paysagère ambitieuse	p2
Les Associations Foncières Pastorales en bonne voie	p3
Des aménagements paysagers individuels	p4
Le « jardin animé » : un projet de développement social local	p5
Dernière campagne de ravalement de façades !	p6
De jeunes bénévoles au chevet de la Ravines	p6
Le programme de restauration pour le Rabodeau va commencer	p7
La rivière : un milieu fragile à préserver !	p8
Jeux	p11

**bonne et
agréable lecture !**

Une politique paysagère ambitieuse

En 2002-2003, les élus communautaires ont souhaité renforcer leurs actions en faveur des paysages par **l'élaboration d'un Plan de Paysage**. Cette opération a été menée en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine, le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Général des Vosges.

Un Plan de Paysage a pour objectifs :

- **D'identifier les richesses du paysage** à mettre en valeur pour la qualité de vie des habitants ainsi que les problèmes paysagers actuels ou à venir,
- **De renforcer les attraits** pour les loisirs et le tourisme,
- **De sensibiliser les populations** aux atouts paysagers et patrimoniaux de leur territoire,
- **D'élaborer une stratégie globale de mise en valeur du patrimoine et des paysages** et convenir des actions à engager.

Pour plus de renseignements, une brochure sur le Plan de Paysage est à disposition au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies.

Pour mener à bien la politique paysagère définie dans le Plan de Paysage, **un chargé de mission** travaille au sein de la Communauté de Communes. Mathieu DEMANGE (photo ci-dessous) a pris ses fonctions le 16 août 2006 en remplacement de David VERMOT. Il a pour mission principale de concrétiser pour fin 2007 la mise en place de deux Associations Foncières Pastorales sur le territoire de la Communauté de Communes.



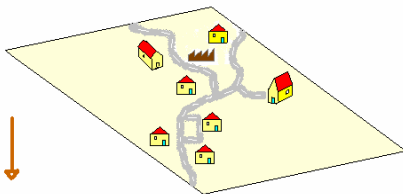
Mais **qu'est ce qu'un paysage ?**

Il ne peut pas être défini d'une façon précise et exhaustive : c'est une interprétation personnelle de l'espace qui nous entoure : rivière, forêt, espaces agricoles, espaces bâtis. De plus, le paysage évolue par l'action des hommes.

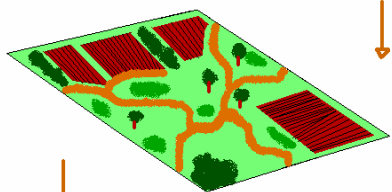
LES DIFFERENTES COUCHES D'UN PAYSAGE

Le paysage est formé d'un "empilement" de couches différentes

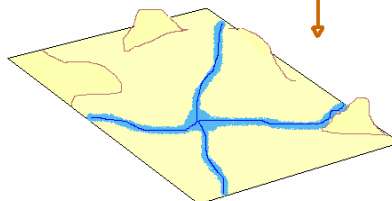
Les constructions, routes et aménagements



La végétation, la forêt et les terres agricoles



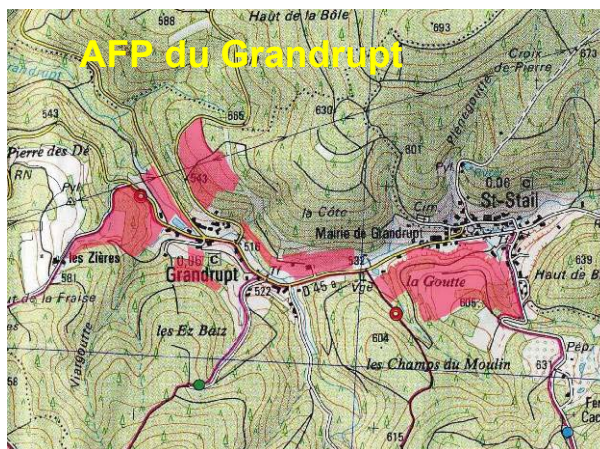
La structure du territoire : le relief et les cours d'eau



Les Associations Foncières Pastorales en bonne voie

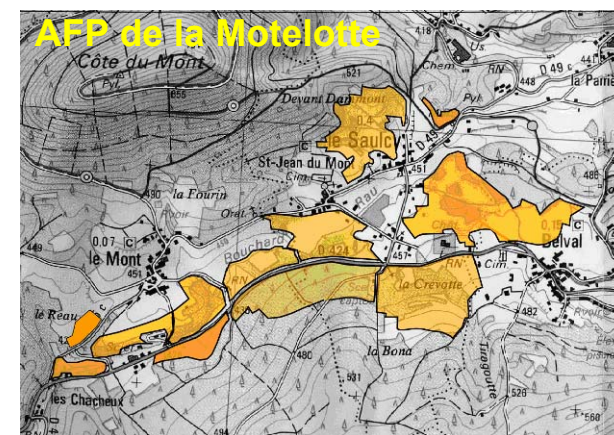
AFP de Grandrupt

Le dossier d'autorisation a été constitué et déposé à la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts. Une **enquête publique** aura lieu en **avril 2007**. Le commissaire enquêteur donnera son avis sur le projet au Préfet qui prendra l'arrêté de création de la première association foncière pastorale sur notre territoire. Ce projet de près de **60 ha** va permettre de rouvrir le paysage autour des habitations, améliorant ainsi la qualité de vie des villageois tout en augmentant la surface agricole dans ce secteur. Les **premiers travaux de remise en état agricole** pourront être observés durant **l'été 2007**.



AFP de Belval, Le Saulcy, Le Mont

Ce projet de plus grande envergure (**70 ha !**) est aujourd'hui en cours d'élaboration. L'objectif sera de **valoriser le paysage de part et d'autre de la route départementale D424** qui est un axe routier très fréquenté, de rouvrir les fonds de vallée aujourd'hui enrésinés et de **conforter la présence des agriculteurs** de moyenne montagne par la mise à disposition de nouvelles terres agricoles. La **création** de cette association est **prévue également pour l'année 2007**.



Rappel : une AFP est une association regroupant des propriétaires d'un périmètre qui restent propriétaires de leurs biens et s'unissent pour la réouverture du paysage local et le maintien d'une agriculture pérenne.

Les travaux de rénovation pastorale prévus sur l'AFP de Grandrupt

Le programme des travaux de rénovation sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'AFP. **Deux tranches** (2007-2009) et (2010-2012) ont déjà été programmées.

Ces différents travaux comprendront :

- La rénovation par **broyage** mécanique des parcelles de friches arbustives.
- La rénovation des prairies par un travail mécanique manuel (**débroussaillage, entretien des terrasses, coupe de certains arbres**).
- La **suppression de microboisement** de résineux.
- **Travail superficiel du sol avec une herse et ensemencement**.
- La remise en état du réseau hydrographique superficiel par la **réouverture des fossés existants et la création de nouveaux ouvrages**.
- Achat et pose de **clôtures**.

Certains travaux seront effectués par des entreprises spécialisées et d'autres bénévolement par les propriétaires.



Des aménagements paysagers individuels

Les actions d'aménagements paysagers menées par des propriétaires privés depuis 2004 ont permis de défricher puis remettre en état agricole près de **30 ha**. Ce mode d'action permet **d'agir de manière ponctuelle** mais au contraire de l'AFP, cela ne correspond pas à une volonté collective. Ces propriétaires fonciers ont obtenu 50% de subventions du Conseil Général des Vosges. Cette aide a été mise en place suite aux dégâts de la tempête de 1999. Elle est toujours disponible pour les personnes souhaitant remettre en prairie leur parcelle. Vous pouvez prendre contact avec Mathieu DEMANGE, chargé de mission paysage de la Communauté de Communes, qui vous aidera à monter le dossier de demande de subvention.

Mais pour bénéficier de cette aide, il faut répondre à **certaines conditions** :

- La parcelle doit présenter un intérêt paysager et doit correspondre aux zones à rouvrir mentionnées dans le plan de paysage.
- La parcelle doit être située en zone non constructible.
- La parcelle doit être pâturée ou fauchée au minimum durant 5 ans soit par le propriétaire ou par un exploitant agricole.

Ci-dessous, un exemple de remise en état agricole de parcelles enrésinées à l'arrière du village de Grandrupt.



Parcelles après exploitation des résineux



Parcelles remises en état agricole puis pâturées

La beauté du paysage ne concerne pas seulement l'environnement forestier et agricole où l'on vit : c'est le fruit d'autres actions valorisantes pour notre cadre de vie telles que la restauration du petit patrimoine rural et la campagne de ravalement de façades. C'est cette cohérence entre les différentes actions qui permet d'améliorer le paysage de notre territoire. Chaque projet en appelle d'autres pour consolider et continuer notre démarche de reconquête paysagère de manière durable. Nous sommes tous des acteurs du paysage !

Le «Jardin Animé» : un projet de développement social local !

Une nouvelle action sur notre territoire a été menée cette année sur la commune de La Petite Raon : les jardins animés. Cette activité de jardinage est mise en place pour des personnes en difficulté sociale avec pour objets essentiels de :

- Rendre des habitants du village ou non, acteurs du développement de la commune.
- Valoriser le potentiel d'hommes et de femmes en leur permettant d'accéder à une reconnaissance sociale et à une implication dans la cité.
- Développer des compétences techniques qui pourront leur permettre d'intégrer le marché du travail.
- Permettre à ces personnes au travers de cette activité collective de retisser autour d'elles un lien social.
- Permettre la requalification paysagère en traitant des terrains à l'abandon ou en friches.

Cet espace créé par et pour les personnes habitant le territoire permet de montrer également le côté artistique et culturel que peut

avoir un jardin. C'est l'association Etudes et Chantiers Lorraine qui a pour mission d'assurer les animations, le suivi et le bon déroulement du projet. Les animations artistiques sont réalisées en partenariat avec l'association culturelle Hélicoop (commune de Le Saulcy).



Ce jardin a vu le jour sur une parcelle abandonnée mise à disposition par la commune aux bords de la rivière, au centre du village.

La première moitié de ce site est aujourd'hui destinée au potager, la seconde n'est pas encore exploitée mais de nombreux projets sont à l'étude.



Les jardiniers aux petits soins du potager

L'inauguration officielle a eu lieu le Mercredi 27 septembre 2006.



Le ruban a été coupé en présence de Mr MATHIS (représentant le Conseil Général), Mr SOPPELSA (maire de La Petite Raon) et Mr SCHOUB (Président de la Communauté de Communes).

Dernière campagne de ravalement de façades !

Le bâti est une des composantes du paysage. Il existe dans le Pays de Senones un patrimoine bâti diversifié lié à un passé rural, industriel, bourgeois ou encore aristocratique ou religieux.

Afin de mettre en valeur les fermes traditionnelles, les maisons de ville, les maisons de notable, les cités ouvrières et plus globalement

l'ensemble des bâtiments du territoire, une politique de ravalement de façades a été mise en place par la Communauté de Communes

de Communes depuis près de 10 ans. Elle vise à améliorer le cadre de vie et l'image de la Communauté de Communes.

Le taux de subvention est de **10 % du montant des travaux TTC plafonné à 310 € pour une peinture et 750 € pour un enduit.**



Enduit classique



Peinture

Pour les bâtiments à usage professionnel, le taux s'applique sur le montant hors taxes.

Dans le cadre d'une rénovation traditionnelle, le taux de subvention est de 20% plafonné à 1700 €.



Enduit traditionnel

Une subvention n'est possible pour le même bien immobilier que tous les 10 ans.

Cette campagne 2006-2007 est financée à part égale par le Conseil Régional de Lorraine, le Conseil Général des Vosges, la Communauté de Communes du Pays de Senones.

De jeunes bénévoles au chevet du cours d'eau la Ravines

Ce chantier a eu lieu du 7 au 28 juillet 2006 à Moyemoutier au hameau de Saint-Prayel.

11 jeunes de nationalités différentes encadrés par deux animateurs ont effectué les travaux suivants sur la Ravines entre la scierie des Prêtres et la scierie de Brisegenoux :



- **Débroussaillage** sur les berges.
- **Coupe des résineux** situés trop près de la rive. (photo ci-dessous)
- **Restauration de la ripisylve** (végétation des bords des cours d'eau) vieillissante afin de limiter l'apport de bois mort.
- **Enlèvement des branches et bois morts** situés dans le lit du ruisseau.



Cette opération a été financée par l'Union Européenne au titre de « Leader + » (50%), l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (30%) et la Communauté de Communes (20%).

Le programme de restauration du Rabodeau va commencer

Trois réunions publiques ont été organisées en novembre à Senones, La Petite Raon et Moyenmoutier. Elles ont permis d'expliquer aux riverains et aux habitants intéressés les travaux de restauration prévus.

Cette action concerne la totalité du linéaire de la rivière **depuis l'étang de la Digue à Moussey jusqu'à la confluence avec la Meurthe à Saint-Blaise** (commune de Moyenmoutier). L'objectif est de rétablir ses capacités d'écoulement tout en conservant et en favorisant ses caractéristiques naturelles et paysagères.

Le diagnostic a mis en évidence des **anomalies** :

- Végétation sur les berges peu ou pas entretenue, bois morts qui obstruent le lit du cours d'eau,
- Peuplements résineux inadaptés en berge,
- Erosions localisées,
- Vestiges d'ouvrages d'art en mauvais état,
- Remblais en lit majeur qui influencent l'écoulement des crues.

Ceci implique des actions diversifiées telles que :

- **Eclaircies dans les peuplements résineux** situés à l'aplomb des berges,



Résineux à proximité du stade de Moyenmoutier

- **Restauration de la végétation des berges et gestion des encombres,**



- **Création de protections de berge,**

Erosion à l'étang de la digue à Moussey



- **Nouvelles plantations afin de consolider les berges** et de limiter l'érosion,

- **Diversification du lit mineur** (la banalisation du milieu naturel est pénalisante pour la vie aquatique),



Moyenmoutier

- **Interventions sur quelques ouvrages d'art**, comprenant l'amélioration des conditions des migrations des poissons,

Vestige d'ouvrage à la Petite Raon



- **Création d'un ouvrage de décharge pour limiter les risques de crue.**

Les pages qui suivent vous permettront d'apprécier l'importance d'entretenir le cours d'eau.

La Rivière : un milieu fragile à préserver

1) Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

Selon la taille, on différencie le ruisseau, la rivière, le fleuve

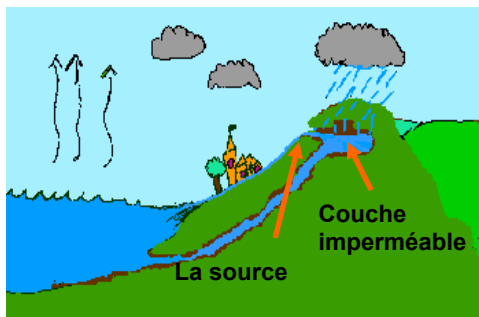
Le **ruisseau** est un petit cours d'eau, au débit faible, alimenté par des sources d'eau naturelles, affluent d'un cours d'eau plus important.

La **rivière** est un cours d'eau de taille moyenne qui se jette dans une autre rivière ou dans un fleuve.

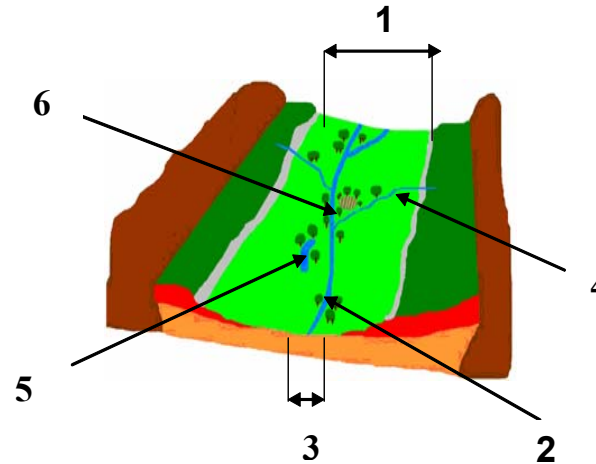
Le **fleuve** est de taille et largeur plus grande et il se jette dans la mer ou l'océan.

2) Comment naît un cours d'eau ?

Lorsqu'il pleut, l'eau pénètre dans le sol. Elle continue de s'infiltrer jusqu'à ce qu'elle rencontre une couche imperméable. Puis, elle se cherche un « chemin » pour sortir de terre. L'endroit où elle jaillit se nomme *la source*. Cette eau de pluie formera au fur et à mesure un ruisseau, une rivière, un fleuve.



3) La rivière : un vocabulaire bien précis



Légende

1. Le lit majeur ou lit de débordement
2. La ripisylve (végétation des berges)
3. Le lit mineur
4. Un affluent
5. Un bras mort
6. Un marais

4) Qu'est-ce qu'une berge ?

Une **berge** est la limite, de terre le plus souvent, qui contient le cours d'eau.

5) Comment se forment les berges ?

La rivière tire son énergie de la pesanteur (loi physique qui attire vers le bas toute masse qui se trouve sur Terre). L'eau frotte les berges et le fond de la rivière. Ce frottement use son lit : c'est l'**érosion**. Une partie de l'énergie restante est utilisée pour transporter les matériaux arrachés.

L'érosion se produit surtout lorsque la rivière a beaucoup d'énergie, c'est-à-dire près de la source, là où la pente est la plus forte ou lors des périodes de crue. Les matériaux sont arrachés et charriés par le cours d'eau, les plus grossiers restent à proximité et les plus fins se déplacent plus loin. Enfin, c'est l'action de cette force et le transport des matériaux qui forment des méandres.

Phénomène d'érosion



6) Comment lutter contre l'érosion ?

Les arbres sont très importants pour la tenue des berges. Ce sont eux qui vont les maintenir grâce à leurs racines. De plus, ils apportent de l'ombre sur la rivière. Ils forment ce que l'on appelle la **ripisylve**

Les arbres permettent d'assurer la stabilité des berges et du lit en limitant les risques de dégradation par le déchaussement, ce qui peut se produire dans le cadre d'arbres fragilisés ou morts.

La végétation sur les berges permet de maintenir ou d'améliorer leurs fonctions biologiques et paysagères, telles que :

- La conservation ou l'amélioration de la diversité des essences,
- Le développement des espèces intéressantes pour la faune et le paysage,
- Le maintien des équilibres entre le milieu aquatique (le lit) et le milieu terrestre (la berge) en recherchant une diversité entre les zones ombragées et ensoleillées, en contrôlant le développement de la végétation,...
- La limitation du développement d'espèces indésirables (ex : la renouée du Japon).

Selon le code rural, les riverains doivent entretenir leur berge. Des coupes sélectives et régulières sont recommandées.

Les aulnes et les saules sont des essences appropriées sur nos berges, contrairement aux résineux introduits artificiellement.



La Ravines

Les résineux aux bords des cours d'eau favorisent le syndrome de l'érosion :

- Le manque de lumière empêche la pousse de plantes herbacées qui contribuent au maintien des berges
- L'érosion entraîne la mise à nu des racines superficielles
- Les arbres finissent par tomber (voir ci-dessous)
- Les berges s'effondrent, le cours d'eau s'élargit et divague



L'eau s'infiltré sous l'épicéa



Racine traçante : les racines s'étendent horizontalement à la surface du sol.

Un aulne protège jusqu'à 6m de berge



Racine pivotante : la racine va chercher l'eau et la nourriture en profondeur.

Les conséquences :

Un déficit pour le milieu :

- Le manque de lumière entraîne une diminution de la diversité écologique (nourriture moindre, caches moins nombreuses pour la population piscicole).
- Le milieu aquatique est moins accueillant.

Un déficit pour le propriétaire et l'exploitant :

- La mise à nu des racines provoque des chablis et une perte de bois
- Les plants restant en place sont souvent de qualité médiocre.
- L'effondrement des berges et la divagation des cours d'eau entraînent des pertes de terrains
- Le tout se solde par un manque à gagner et des coûts importants de remise en état.

7) Les bonnes conduites du propriétaire d'une parcelle enrésinée en bordure de rivière.

La démarche :

L'analyse de la situation :

- Des branches sont-elles cassées ?
- Des arbres sont-ils déstabilisés ?
- Des encombres sont-ils présents ?
- Les berges sont-elles détériorées ?
- Y a-t-il de la lumière ?

Les bonnes pratiques d'entretien des résineux jusqu'à 5 m de la rive :

- Si les branches sont cassées et ou des arbres déstabilisés, il faut penser à abattre vos arbres.
- Si l'embâcle (amas de bois mort) est important, il faut intervenir rapidement avant que l'embâcle ne devienne trop volumineux.
- Si la berge est détériorée et ou dénudée, il serait judicieux de prévoir une plantation d'espèces végétales adaptées (exemples : frênes, aulnes, érables).

L'abattage

C'est un acte irréversible, il doit donc être réfléchi. **La coupe d'un arbre ou d'un arbuste doit être justifiée par des objectifs précis.** Il faut donc intervenir uniquement sur les végétaux qui posent de réels problèmes et surtout ne pas réaliser une opération de débroussaillage systématique. Les opérations

de coupe de la ripisylve visent à assurer la **perennité**, ainsi que la **diversité des espèces**.



Conseils :

- Réaliser les abattages en deux temps avec une première coupe dite de sécurité et une seconde de propreté.
- Attacher votre câble avant l'abattage.
- Il est inutile de couper les arbres morts s'ils ne menacent pas de tomber dans le cours d'eau

La plantation

Pourquoi planter ?



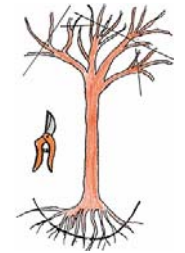
Les plantations sur berges se justifient lorsque l'on souhaite diversifier, recréer ou renforcer une ripisylve qui ne peut pas se reconstituer seule.

Comment faire ?

Pour une plantation réussie :

- Utiliser un mélange de végétaux adaptés aux berges.

- Planter uniquement de novembre à mars (période de repos végétatif).
- Eviter de planter sur sols détrempés et par vent desséchant.
- Faciliter le développement des racines, par une taille nette de leurs extrémités et par la suppression des parties abîmées.
- Tasser légèrement la terre autour des racines



Conseils :

- Favoriser les jeunes plants (taille 50/80), moins chers et plus résistants
- Tuteurer solidement les plants supérieurs à 1,50 mètre.
- Protéger les arbres des animaux.



3 ans après la mise en place de boutures de saules sur les berges, les plants ont déjà atteint une hauteur de plus de 1,5 m et le système racinaire s'est développé.

**Jeu n°1 : ENTOURE TOUS LES NOMS
DES ANIMAUX QUI VIVENT DANS LA
RIVIÈRE**

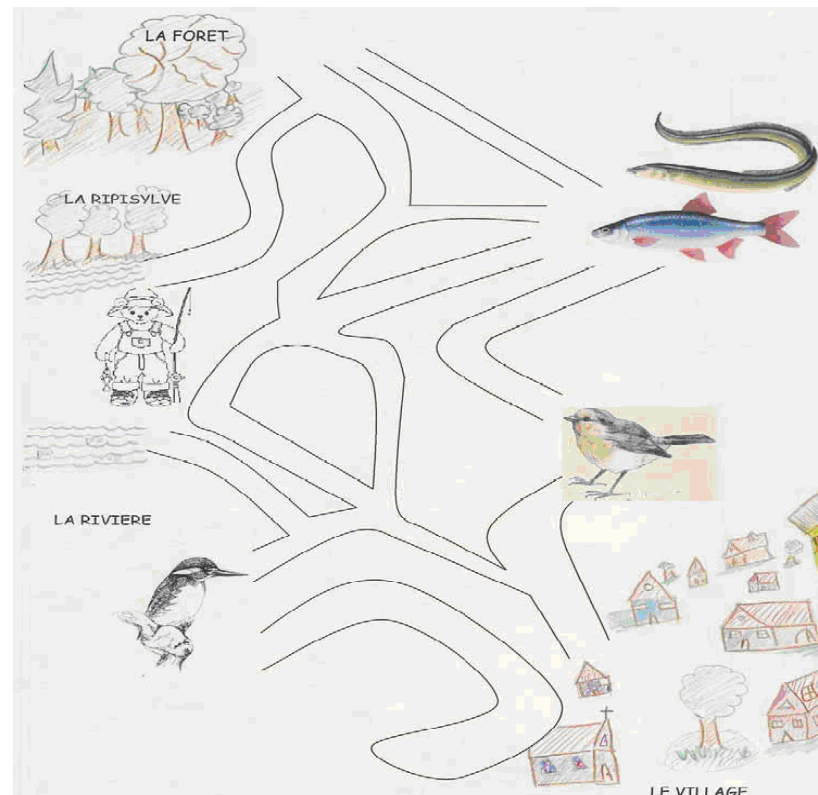
- | | | |
|------------|---------------|----------------------|
| UNE TRUITE | UNE PERCHE | UN HIBOU |
| UNE CARPE | UNE BREME | UN DAUPHIN |
| | | UN MARTIN
PECHEUR |
| | UNE ANGUILE | UN BROCHET |
| UNE TANCHE | UN SANGLIER | UN ARBRE |
| | UN HIPPOCAMPE | UN CROCODILE |

Jeu n°2 : REMPLIS LA BULLE

Je m'appelle la T _ _ _ _ E
 Je suis un P _ _ _ _ N. Je vis dans la R _ _ _ _ _ E
 Je me nourris de V _ _ S et d'I _ _ _ _ _ S
 Mon corps est recouvert d' E _ _ _ _ _ S



**Jeu n°3 : AIDE CES ANIMAUX A
RETROUVER LEUR CHEMIN**



Réponses :

- jeu n°1 : une truite, une perche, une carpe, une brème, une anguille, un brochet, une tanche
- jeu n°2 : Truite, Poisson, Rivière, Vers et d'Insectes, Ecailles

REGARDEZ CES PHOTOS DE VOTRE TERRITOIRE, IDENTIFIEZ POUR CHACUNE D'ELLES OU ELLES SE TROUVENT



Editée avec le soutien financier du Conseil Général des Vosges, du Conseil Régional de Lorraine et de la Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine et l'Union Européenne au titre de « Leader + »



charte pour l'environnement



Indices : Un vestige d'ouvrage à Moyenmoutier / Le Rabodeau à Senones / abords de l'étang de la Digue à Moussey / Le Rabodeau à Moyenmoutier

